



Séance du 18 juin 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice :	42
Présents :	30
Absents :	12
dont suppléés :	1
dont représentés :	1
Votes pour :	32
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	32
Date de la convocation	
10/06/2024	
Date de publication	
24/06/2024	

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoir : F. MONCHABLON à G. MICLO

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 080-2024

Objet : Fonds de soutien à l'investissement communal - versement à la commune de Vescemont

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5214-16 V et L1111-10 III,
- la délibération de la Communauté de communes des Vosges du sud n°045-2024 du 9 avril 2024 instituant un fonds de soutien à l'investissement communal,
- la délibération de la commune de Vescemont n°027-24 du 31 mai 2024 sollicitant la versement de 24 007 € au titre du fonds de soutien susvisé, pour la tranche 2 des aménagements sécuritaires rue du stade d'une part, et pour les travaux de voirie rue du Chantoiseau et rue des sources d'autre part,

Considérant

- que ces travaux correspondent aux critères du fonds de soutien institué par la communauté de communes,
- que lesdits travaux représentent une somme de 123 379,25 € HT,
- les subventions notifiées ou perçues représentant un total de 69 579,12 €,
- le reste à charge pour la commune, à savoir 53 800,13 €,
- la somme maximale allouée à la commune de Vescemont, à savoir 24 007 €,
- que l'attribution du fonds de soutien pour le montant sollicité permettrait de respecter les seuils prescrits par le législateur,

Monsieur le Président propose de faire droit à la demande de la commune en lui versant la totalité du fonds de soutien prévu, soit 24 007 €, en lui demandant d'organiser la communication prévue dans ce cadre.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser 24 007 € à la commune de Vescemont, au titre du fonds de soutien à l'investissement communal, pour la tranche 2 des aménagements sécuritaires rue du stade d'une part, et pour les travaux de voirie rue du Chantoiseau et rue des sources d'autre part,

DEMANDE à la commune d'assurer la communication prévue dans le cadre du fonds de soutien sur la participation de la communauté de communes,

PRECISE que les crédits ont été inscrits au budget principal.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Mairie de Vescemont,
- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Christian CANAL

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 090-200069060-20240618-080_2024-DE

